



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 398-2022 RÉGISSANT LES NORMES D'IMPLANTATION ET CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT D'UN OUVRAGE DE STOCKAGE DE SEL DE VOIRIE ET/OU D'ABRASIF.

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité :

Que le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, à la séance ordinaire du Conseil du 17 janvier 2023, a adopté le règlement numéro 398-2022 régissant les normes d'implantation et conditions d'aménagement d'un ouvrage de stockage de sel de voirie et/ou d'abrasif.

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement numéro 355-2019 intitulé « Règlement de zonage ».

Ledit règlement a suivi les étapes suivantes :

- Avis de motion : 13 décembre 2022
- Dépôt du premier projet de règlement : 13 décembre 2022
- Assemblée publique de consultation : 17 janvier 2023
- Adoption du règlement : 17 janvier 2023
- Date d'entrée en vigueur : 21 janvier 2023

L'original de ce règlement est déposé au greffe du bureau municipal, 486 rue Principale, bur. 100, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau et une copie est mise sur le site internet de la municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 20^e jour de janvier 2023.

Isabelle Toutant
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim